

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mars 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Walid BEN SALAH.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>9 109 326,969</u>	<u>8 857 525,292</u>
Actions et droits rattachés		8 194 176,377	7 951 028,842
Obligations et valeurs assimilées		263 721,000	280 864,000
Titres OPCVM		<u>651 429,592</u>	<u>625 632,450</u>
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 418 328,872</u>	<u>3 888 925,699</u>
Placements monétaires	5	3 418 128,980	3 888 356,554
Disponibilités		199,892	569,145
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>697 000,579</u>	<u>0,020</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>13 224 656,420</b></u>	<u><b>12 746 451,011</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	<u>18 469,334</u>	<u>17 554,375</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>18 469,334</b></u>	<u><b>17 554,375</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	12 835 462,218	12 396 056,808
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,208	11,398
Sommes distribuables de l'exercice		370 711,660	332 828,430
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>13 206 187,086</b></u>	<u><b>12 728 896,636</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>13 224 656,420</b></u>	<u><b>12 746 451,011</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	374 373,514	335 198,283
Dividendes		361 312,514	319 983,883
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 061,000	15 214,400
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	119 130,597	124 850,362
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		493 504,111	460 048,645
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(92 440,183)	(92 299,354)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		401 063,928	367 749,291
<b>Autres charges</b>	12	(29 142,649)	(34 601,007)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		371 921,279	333 148,284
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(1 209,619)	(319,854)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		370 711,660	332 828,430
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		1 209,619	319,854
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		297 430,766	(625 476,884)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres</b>		122 593,601	61 103,671
<b>Frais de négociation de titres</b>		(825,816)	(832,258)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>791 119,830</b>	<b>(232 057,187)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	791 119,830	(232 057,187)
Résultat d'exploitation	371 921,279	333 148,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	297 430,766	(625 476,884)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	122 593,601	61 103,671
Frais de négociation de titres	(825,816)	(832,258)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(332 998,120)	(316 568,424)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	19 168,740	343 918,166
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	233 271,500	432 214,716
- Régularisation des sommes non distribuables	10 459,459	9 674,158
- Régularisation des sommes distribuables	619,551	6 941,372
<b>Rachats</b>		
- Capital	(213 342,500)	(101 713,284)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 181,600)	(652,995)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 657,670)	(2 545,801)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>477 290,450</b>	<b>(204 707,445)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	12 728 896,636	12 933 604,081
En fin de l'exercice	13 206 187,086	12 728 896,636
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	48 517	47 279
En fin de l'exercice	48 595	48 517
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	271,760	262,360
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	6,20%	1,68%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2016**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 9.109.326,969 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>4 197 699,257</b>	<b>8 194 176,377</b>	<b>62,05%</b>
<b>Actions</b>		<b>4 197 693,489</b>	<b>8 194 164,677</b>	<b>62,05%</b>
Actions BIAT	14 600	370 969,288	1 293 720,600	9,80%
Actions Placements de Tunisie	23 274	446 592,427	907 686,000	6,87%
Actions UIB	64 516	697 030,864	1 180 532,856	8,94%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	560 275,200	4,24%
Actions BH	19 000	138 256,062	343 862,000	2,60%
Actions ATTIJARI BANK	44 700	410 759,876	1 207 659,900	9,14%
Actions Amen Bank	23 438	197 427,888	567 387,104	4,30%
Actions AIR Liquide	4 309	457 949,637	589 902,100	4,47%
Actions BTE	1 555	29 671,220	24 102,500	0,18%
Actions CIL	19 484	72 597,890	292 260,000	2,21%
Actions SPDIT SICAF	6 678	0,000	59 961,762	0,45%
Actions ATB	3 752	27 710,250	17 120,376	0,13%
Actions UBCI	989	38 894,871	24 813,021	0,19%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	118 915,200	0,90%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	204 800,000	1,55%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	31 614,650	0,24%
Actions S.F.B.T	32 668	401 428,740	620 071,308	4,70%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	149 480,100	1,13%
<b>Droits</b>		<b>5,768</b>	<b>11,700</b>	<b>0,00%</b>
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
<b>Actions SICAV</b>		<b>642 402,898</b>	<b>651 429,592</b>	<b>4,93%</b>
SICAV RENDEMENT	6 346	642 402,898	651 429,592	4,93%
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>256 000,000</b>	<b>263 721,000</b>	<b>2,00%</b>
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	256 000,000	263 721,000	2,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 096 102,155</b>	<b>9 109 326,969</b>	<b>68,98%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>68,88%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>5 178 380,224</b>	<b>8 863,992</b>	<b>3 670 281,076</b>	<b>8 857 525,292</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	80,960			80,960	
Titres OPCVM	515 926,650			515 926,650	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(50 324,171)			(50 324,171)	124 640,729
Annuités des obligations des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
Titres OPCVM	(494 169,528)			(494 169,528)	(2 047,128)
<b>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</b>			297 430,766	297 430,766	
<b>Variation des intérêts courus sur obligations</b>			(1 143,000)	(1 143,000)	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>5 133 894,135</b>	<b>7 720,992</b>	<b>3 967 711,842</b>	<b>9 109 326,969</b>	<b>122 593,601</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 3.418.128,980 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>	<b>1 414 000,000</b>	<b>1 419 075,445</b>		<b>10,75%</b>
Compte à terme au 02/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	126 000,000	126 948,831	N° 082142	0,96%
Compte à terme au 02/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	219 000,000	220 642,368	N° 082101	1,67%
Compte à terme au 02/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	86 000,000	86 644,948	N° 082088	0,66%
Compte à terme au 02/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	19 000,000	19 142,489	N° 082032	0,14%
Compte à terme au 03/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	57 000,000	57 418,071	N° 081877	0,43%
Compte à terme au 04/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	31 000,000	31 224,817	N° 081967	0,24%
Compte à terme au 05/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	55 000,000	55 394,336	N° 081805	0,42%
Compte à terme au 05/01/2017 ( au taux de 3,760 %)	60 000,000	60 430,185	N° 081808	0,46%
Compte à terme au 15/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	54 000,000	54 070,635	N° 081787	0,41%

Compte à terme au 15/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	15 000,000	15 019,621	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 27/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	130 000,000	130 042,512	N° 081944	0,98%
Compte à terme au 28/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	74 000,000	74 018,149	N° 081873	0,56%
Compte à terme au 30/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	97 000,000	97 015,860	N° 081969	0,73%
Compte à terme au 30/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	117 000,000	117 019,130	N° 081966	0,89%
Compte à terme au 30/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	258 000,000	258 042,185	N° 081981	1,95%
Compte à terme au 31/03/2017 ( au taux de 3,730 %)	16 000,000	16 001,308	N° 001327	0,12%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>1 998 343,939</b>	<b>1 999 053,535</b>		<b>15,14%</b>
Certificat de dépôt au 05/01/2017 (au taux de 3,730 % )	999 171,969	999 591,561	Banque de Tunisie	7,57%
Certificat de dépôt au 06/01/2017 (au taux de 3,730 % )	499 585,985	499 751,694	Banque de Tunisie (a)	3,78%
Certificat de dépôt au 07/01/2017 (au taux de 3,730 % )	499 585,985	499 710,280	Banque de Tunisie (b)	3,78%
<b>TOTAL</b>	<b>3 412 343,939</b>	<b>3 418 128,980</b>		<b>25,88%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>		<b>25,85%</b>		

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 un montant de D : 697.000,579 contre D : 0,020 à la même date de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cessions titres à encaisser	6 134,637	-
Comptes à terme échus à encaisser	685 000,000	-
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	5 055,112	-
Dividendes à encaisser	810,830	0,020
<b>TOTAL</b>	<b>697 000,579</b>	<b>0,020</b>

#### Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 un montant de D : 18.469,334 contre D : 17.554,375 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	1 121,266	1 068,228
Etat, retenue à la source	3 502,638	3 419,287
Commissaire aux comptes	13 445,430	12 666,860
Rémunération PDG	400,000	400,000
<b>TOTAL</b>	<b>18 469,334</b>	<b>17 554,375</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi:

### Capital au 31-12-2015

Montant	12 396 056,808
Nombre de titres	48 517
Nombre d'actionnaires	17

### Souscriptions réalisées

Montant	233 271,500
Nombre de titres émis	913
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(213 342,500)
Nombre de titres rachetés	(835)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	122 593,601
Frais de négociation de titres	(825,816)
Régularisation des sommes non distribuables	277,859

### Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

## Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016 un montant de D : 374.373,514 contre un solde de D : 335.198,283 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2016	année 2015
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des actions	338 077,898	296 404,675
- des titres OPCVM	23 234,616	23 579,208
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- intérêts	13 061,000	15 214,400
<b>TOTAL</b>	<b>374 373,514</b>	<b>335 198,283</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 119.130,597 contre D : 124.850,362 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>année 2016</b>	<b>année 2015</b>
Intérêts sur compte à terme	58 199,438	55 758,460
Intérêts sur certificats de dépôt	60 931,159	69 091,902
<b>TOTAL</b>	<b>119 130,597</b>	<b>124 850,362</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 92.440,183 contre D : 92.299,354 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<b><u>31/12/2016</u></b>	<b><u>31/12/2015</u></b>
Commission de gestion	79 234,452	79 113,734
Rémunération du dépositaire	13 205,731	13 185,620
<b>TOTAL</b>	<b><u>92 440,183</u></b>	<b><u>92 299,354</u></b>

**Note 12 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 29.142,649 contre D : 34.601,007 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2016</u></b>	<b><u>31/12/2015</u></b>
Redevance CMF	13 205,731	13 185,620
Honoraires commissaire aux comptes	10 045,029	15 625,000
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 051,089	989,887
Autres	40,800	0,500
<b>TOTAL</b>	<b><u>29 142,649</u></b>	<b><u>34 601,007</u></b>

## Note 13 : Autres informations

### 13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	10,155	9,482	8,954	8,842	6,418
Charges de gestion des placements	(1,902)	(1,902)	(1,835)	(1,912)	(2,013)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>8,253</b>	<b>7,580</b>	<b>7,119</b>	<b>6,930</b>	<b>4,406</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	(0,600)	(0,713)	(0,519)	(0,510)	(0,535)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,653</b>	<b>6,867</b>	<b>6,601</b>	<b>6,420</b>	<b>3,871</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,025)	(0,007)	(0,005)	(0,156)	0,036
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,629</b>	<b>6,860</b>	<b>6,596</b>	<b>6,264</b>	<b>3,907</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,121	(12,892)	(2,743)	(18,814)	(14,964)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,523	1,259	18,995	4,383	11,672
Frais de négociation de titres	(0,017)	(0,017)	(0,262)	(0,052)	(0,080)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>8,626</b>	<b>(11,650)</b>	<b>15,990</b>	<b>(14,482)</b>	<b>(3,372)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>16,280</b>	<b>(4,783)</b>	<b>22,591</b>	<b>(8,062)</b>	<b>0,499</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>8,626</b>	<b>(11,650)</b>	<b>15,990</b>	<b>(14,482)</b>	<b>(3,372)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	0,186	(0,132)	(0,233)	(1,225)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>8,632</b>	<b>(11,464)</b>	<b>15,858</b>	<b>(14,716)</b>	<b>(4,597)</b>
Distribution de dividendes	6,860	6,596	6,265	3,907	3,888
Valeur liquidative	271,760	262,360	273,559	257,370	269,729
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,71%	0,71%	0,69%	0,73%	0,74%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,27%	0,20%	0,19%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,86%	2,56%	2,48%	2,38%	1,44%

### **13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Note 14 : Evènements postérieurs à la clôture**

#### ***Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :***

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 Mars 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « SICAV-CROISSANCE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.224.656, un actif net de D : 13.206.187 et un déficit de D : 791.120, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV-CROISSANCE », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

2. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV-CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

3. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### **Vérifications et informations spécifiques**

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 02 Février 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Walid BEN SALAH**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé d'accorder au Président Directeur Général de la société, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2016, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 02 Février 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Walid BEN SALAH**